



Syndicat Interco CFDT Pénitentiaire

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex

Tél: 03.61.16.23.15. **Port** : 06.69.22.15.37.

Mail : cfdt@cfdtpenit.org

Site : www.cfdtpenit.org

Douai, Le 10 Avril 2025

Le temps des négociations Pour la filière Insertion et Probation

Le temps des négociations est enfin arrivé pour cette filière après les annonces récentes du Garde des sceaux et les modifications législatives tendant à plus de sévérité dans la justice Française.

Si certains appellent à la mobilisation contre les déclarations du Garde des sceaux, la CFDT Pénitentiaire rappelle que cette filière constate actuellement:

- Une baisse consécutive depuis 3 ans des moyens humains sans aucune création de postes alors que les effectifs de référence ne cessent de diminuer augmentant intrinsèquement la charge de travail des CPIP.

La CFDT Pénitentiaire n'a eu de cesse de dénoncer cette situation qui dégrade les conditions de travail des CPIP et se questionne sur le fait que depuis trois ans, l'administration ait pu s'engager dans cette voie grâce à la passivité des organisations syndicales qui n'ont pas su s'opposer à cette tendance en CSA SPIP.

- Concernant l'orientation sécuritaire, nous entendons que cela répond à des attentes citoyennes et les déclarations du Garde des Sceaux appellent à une réflexion concertée entre la chancellerie et les partenaires sociaux.

La CFDT Pénitentiaire défendra l'identité de la filière IP en CSAM car si nous constatons qu'il faille modifier certaines choses dans ce ministère, nous ne saurons permettre un virage à 180° vers le tout sécuritaire édulcorant ainsi le versant insertion de notre profession.

- Néanmoins, ce n'est pas en exposant les collègues à des sanctions de type 1/3ième pour travail non fait ou travail mal fait que nous avancerons et la CFDT Pénitentiaire préfère en discuter autour d'une table avec la Chancellerie.

Si rien n'est encore pleinement acté, nous considérons que le temps est venu de se mettre autour de la table et d'échanger en faisant des propositions constructives qui permettront également d'aborder les sujets sensibles comme la dégradation des conditions de travail des CPIP et de leur reconnaissance statutaire.

- Par ailleurs, il est démagogique d'associer sans discernement des propositions que certains diront « sécuritaires » à des mesures qui répondent à une demande sociétale voulant plus de sécurité dans notre pays.

- Ainsi, La CFDT Pénitentiaire reste disponible pour échanger avec le ministère sur les orientations de la filière, elle défendra les deux versants de notre profession que chaque CPIP a su mettre en pratique au quotidien et qui constitue l'expertise de notre profession mais il ne sert à rien d'exposer les collègues sur le terrain alors que l'heure est à l'échange et à la négociation dans le cadre des états généraux de la probation dont nous espérons très prochainement connaître la méthode.

Car effectivement, en dehors d'annonces, rien de concret ne nous a été présenté et nous jugerons sur table s'il y a lieu d'initier une mobilisation sur le terrain.

La CFDT Pénitentiaire attend avec impatience des choses concrètes de la Part du ministère et restera vigilante en vue de défendre les conditions de travail des CPIP et leur identité professionnelle qui rappelons-le, doit également répondre aux attentes de nos concitoyens.

Le bureau CFDT Pénitentiaire